



Le changement d'une porte de garage en baie est-il un percement?

Par **orgone24**, le 13/03/2019 à 11:31

Bonjour,

Je souhaite créer dans mon garage un bureau.

Je vais donc remplacer une partie de la porte du garage (5m de large) par une baie + une partie mirée + une porte.

Est-ce considéré comme un percement au sens du droit de l'urbanisme ?

Merci d'avance

Par **Bibi_83**, le 13/03/2019 à 15:14

Bonjour,

En droit de l'urbanisme vous créez une baie, en plus de la transformation du garage en habitation.

Vérifiez que le règlement du PLU autorise votre projet, notamment au regard des obligations de stationnement.

Par **amajuris**, le 13/03/2019 à 16:05

bonjour,
en mettant en place un baie vitrée à la place d'un garage, vous créez une vue donc vous devez vérifiez si vous respectez le code civil sur ce sujet.
puisque vous modifiez l'aspect extérieur, vous devez faire une déclaration préalable de travaux.
salutations

Par **chaber**, le **13/03/2019** à **16:07**

bonjour

lisez le lien ci-dessous qui complète les réponses

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1585400/comment-faire-pour-transformer-son-garage-en-piece-a-vivre

(j'ai modifié "les réponses" au lieu de "la réponse"). Amatjuris étant intervenu)

Par **Bibi_83**, le **13/03/2019** à **16:31**

Pour préciser les informations données par le lien de chaber, le seuil de 170 m² pour le recours obligatoire à architecte est aujourd'hui de 150 m².